21ème Année - Num. 17 SPEDIZIONE IN ABBONAMENTO POSTALE (Secondo gruppo - 70%) Le num. L. 50 - 20 Novembre 1973

Le Peuple Valdôtain

Organe du Mouvement de l'Union Valdôtaine pour la défense de la minorité ethnique et linguistique valdôtaine

M. Rivolin Victorin
49, rue Turin
11100 AOSTE

IL Y A POPULARITE'... ET POPULARITE'

L'interpellation présentée au Conseil Régional par le conseiller unioniste Andrione contre des constructions abusives dans la commune de Morgex a mis le feu aux poudres.

Transformée en motion à la suite de la réponse insatisfaisante de l'assesseur Milanesio, elle a abouti à une décision du Conseil Régional d'une réelle importance, en faveur de la sauvegarde de nos sites.

La presse locale a relaté amplement les faits et souligné l'importance du problème.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'U.V. se bat pour la sauvegarde de ce patrimoine précieux qu'est le paysage.

Prenons par exemple le cas de Pila. Le «Corriere della Valle» écrit dans son numéro du 25 octobre: «...a Pila si sta distruggendo, si sta per rendere schiava del potere economico una delle più pittoresche zone della Valle d'Aosta.» - Or s'il y a un homme politique qui s'est opposé dès le début et pendant des années à ce «massacre», cet homme est M. Caveri, de l'Union Valdôtaine.

Ce fut également l'Union Valdôtaine qui, la première et l'unique peut-être, comprit et dénonça les dangers de certains plans d'aménagement grandioses jusqu'au ridicule, qui favorisent la spéculation et ne sauraient se concilier par conséquent avec une sincère et sérieuse politique de sauvegarde de nos sites.

Cette attitude courageuse en faveur de l'intérêt du pays, l'U.V. l'a payée par une douloureuse scission, en 1971.

Mais aujourd'hui nous avons la satisfaction de constater que ce sacrifice n'a pas été inutile. Le Conseil de la Vallée vient de prendre quelques décisions importantes. La presse lui a fait écho. L'opinion publique se montre plus sensible à la sauvegarde d'un patrimoine naturel et historique qu'il serait criminel de dilapider.

(Suite page 4)

VIE DE L'UNION

REUNION DU COMITE' CENTRAL

Le 25 Novembre, à 8h.30, l'Assemblée des délégués des Sections de l'U.V. se réunira au siège central du Mouvement, 29, rue Festaz, Aoste, pour discuter les questions suivantes, à l'ordre du jour de la séance:

1) Examen de la situation politique;
2) Réforme des Statuts de l'U.V.;
3) Questions diverses.

La réforme des Statuts fut décidée par l'Assemblée des délégués, lors de sa séance du 4 mars 1973.

A la suite de cette décision, une commission de 5 membres, nommée par le Comité Central, fut chargée de préparer un projet de réforme.

La précédente réforme digne de ce nom (les successives ne furent que des révisions de détail) date de 1954 et a été faite principalement pour permettre une plus équitable représentation territoriale au sein du Comité Central.

Cette réforme fondamentale, faite à la demande de la périphérie et qui sera certainement respectée dans le nouveau projet, présente cependant un grave inconvénient: elle ne favorise guère la sélection.

En effet, elle divise la Vallée en 22 zones qui ont droit à un certain nombre de représentants au sein du C.C., selon le nombre approximatif des habitants. Or faisons l'exemple le plus simple: deux zones qui auraient droit chacune à un représentant, et que nous appellerons pour la simplicité zone A et zone B. Il peut très bien se faire que la zone A ait un second candidat de valeur supérieure au premier de la zone B. Ce second candidat sera exclu en faveur du représentant de la zone B. Le défaut de la réforme de 1954, au point de vue du niveau qualitatif du C.C., est donc évident. Mais ce défaut est compensé par un avantage non moins évident: celui de permettre des contacts plus directs entre le C.C. et la périphérie. Il faut cependant que cet avantage soit bien compris et qu'on sache en profiter... ce qui n'a guère été fait jusqu'à présent.

La réforme proposée par l'Assemblée du 4 mars concerne principalement les pouvoirs du Président, lequel, en vertu des Statuts de 1945 et de 1954, préside toutes les assemblées, c'est-à-dire le Comité Exécutif, le Comité Central et l'Assemblée générale, ce qui est jugé excessif et antidémocratique par nombre d'unionistes.

Mais, à notre avis personnel, la réforme des Statuts est moins importante que la formation de commissions d'étude, décidée également par l'Assemblée des délégués dans sa séance du 4 mars et qui devient toujours plus indispensable, à mesure que les problèmes de l'administration publique se font plus nombreux et plus complexes.

Nous souhaitons par conséquent que dans la séance du 25 novembre quelque membre du C.C. rappelle cette importante décision de l'Assemblée des délégués et en demande l'exécution.

COMBEFROIDE

A TRAVERS LA VALLEE

«LE RIDEAU VALDOTAIN» A AOSTE

AOSTE - De temps à autre nous avons le plaisir d'entendre un peu de français dans les théâtres et dans les salles de conférences d'Aoste.

La comédie en trois actes «Treize à table», de Marc-Gilbert Sauvajon, interprétée au «Giacosa» d'Aoste, le 5 novembre, par la troupe du «Rideau Valdôtain» (Groupe artistique de l'Union Valdôtaine de Paris) a connu un grand succès.

Nos compliments aux acteurs: Aldo SALUARD (metteur en scène avec J. P. Jouglet), Joël BOUZANNE, Claudine CHENUIL, Jean-Marc ANGE, Annie BOULANGER, Anne-Marie LAQUIS, Jean-Pierre JOUGLET, Daniel CHENUIL (chargé également de la régie et des accessoires), et à leurs collaborateurs: M. Roland ROBINO (décors), Mme Sylvie SALUARD (coiffures et maquillages), et M. René WILLIEN du «Charaban».

UN FILM SUR LE MONDE SAUVAGE DE L'ALPE

Salle comble également, au «Corso», le 9 novembre, à la projection du film en couleurs «Le monde sauvage de l'Alpe», de M. René-Pierre BILLE, présenté par son auteur et commenté en direct.

Presque deux heures de projection sur la faune (et en partie la flore) de l'Alpe, une fresque grandiose dont le sommaire que nous reproduisons ne saurait donner qu'une idée approximative.

(Suite page 4)

La 6e législature régionale durera jusqu'au 5 juillet 1978

La Présidence, les Groupes et les Commissions du nouveau Conseil

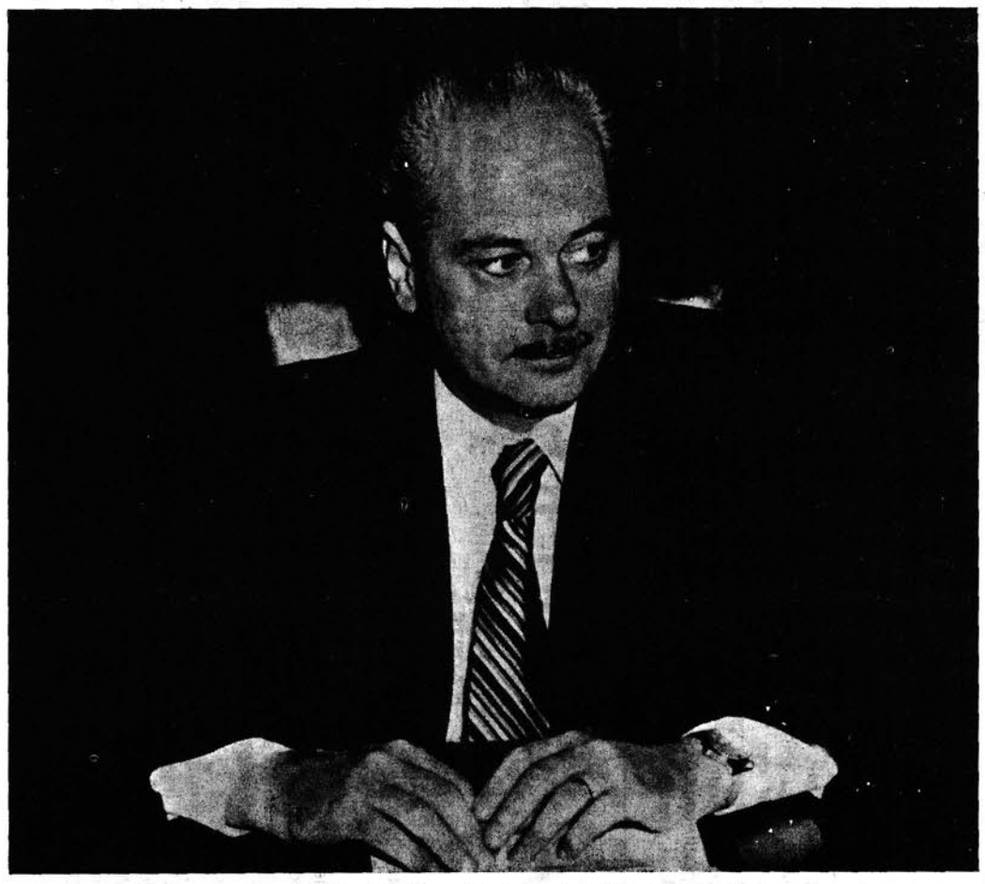

Le président du Conseil régional, M. Giulio Dolchi

Nous commençons par ce numéro une série de pages de documentation et d'information relative à l'activité du nouveau Conseil régional élu en juin 1973.

Nous suivrons la vie de l'assemblée, de ses groupes et de ses commissions sur la base des arguments et des problèmes traités.

Cette page est consacrée au début des travaux et à l'attribution des différentes charges, ce qui a eu lieu du mois de juillet au mois d'octobre 1973.

Des structures pour un travail collectif

Le nouveau Conseil régional élu lors de la consultation électorale du 10 et 11 juin 1973 s'est réuni pour la première fois le 5 juillet 1973 pour la validation des élus et la prestation de serment des conseillers.

Après les séances du 12 et du 17 juillet au cours desquelles l'assemblée a voté l'ajournement de l'élection du bureau de la présidence du Conseil, provisoirement placée sous la direction de M. Séverin Caveri, doyen de l'assemblée, et dont les fonctions de secrétaire étaient exercées par M. Hecsecrétaire étaient exercées par M. Hec-

L'élection du nouveau Président du Conseil et des membres du Bureau de présidence s'est déroulé dans la matinée du 19 juillet.

La charge de président a été confiée au conseiller Giulio Dolchi (PCI) qui a remporté 19 voix. Le conseiller Andrione (UV) a obtenu 12 voix; le conseiller Ramera (DC) 1 voix; bulletins blancs: 1; abstenu le conseiller Di Stasi (PSI); absent le conseiller Ida Viglino (RV).

Le trois vice-présidents du Conseil ont été élus dans les personnes de Pierre Fosson (U.V.), Georges Chanu (D.P.) et Marie Céleste Perruchon veuve Chanoux (U.V.P.). Le conseiller Franco Chincheré (PCI) a été élu secrétaire du Conseil.

Dans la même matinée du 19 juillet, le Conseil régional a également élu le président de la Junte Régionale, M. César Dujany, et a ensuite nommé les assesseurs *(voir la page n° 241 des Nouvelles de l'Administration régionale consacrée à la nouvelle Junte régionale)*.

Le 20 septembre, à la reprise des travaux après la suspension annuelle

Toujours au cours de la séance du 20 septembre, le Conseil a élu des conseillers régionaux en qualité de membres de plusieurs commissions prévues par les règlements organiques pour le personnel de l'Administration régionale.

Lors de la réunion du 4 octobre, l'assemblée régionale a procédé à l'élection de deux conseillers au sein de la commission consultative pour l'avis sur les promotions et d'autres mesures concernant le personnel du corps forestier régional. Le même jour ont été nommés les commissaires aux comptes de la Région pour les années financières 1972 et 1973. Ont été élus, pour l'année 1972, les conseillers Viglino (R. V.), Pollicini (D. P.) et Marcoz (U. V. P.) et pour l'année 1973, les conseillers Bordon (D. C.), Chincheré (P. C. I.) et Tripodi (P. S. I.).

La nouvelle Présidence du Conseil

Président du Conseil:
Marie Céleste Perruchon
V.ve Chanoux

Secrétaire:
Franco Chincheré

LES 35 CONSEILLERS

Le nouveau Conseil régional est formé par le 35 membres indiqués ci-dessous:

D P

Démocrates populaires: 8 conseillers

Cesare Dujany
Angelo Pollicini
Giuseppe Albaney
Giuseppe Maquignaz
Ferruccio Lustrissy
Carlo Benzo
Ilario Lanivi
Giorgio Chanu

P C I

Parti communiste italien: 7 conseillers

Giulio Dolchi
Claudio Manganoni
Egidio Crétier
Aldo Tonino
Giovanna Bianco Siggia
Luigi Monami
Franco Chincheré

D C

Démocratie chrétienne: 6 conseillers

Mauro Bordon

U V

Union valdôtaine: 4 conseillers

Mario Andrione
Severino Caveri
Cirillo Blanc
Pietro Fosson

P S I

Parti socialiste italien: 3 conseillers

Bruno Milanesio
Michele Di Stasi
Pasquale Tripodi

U V P

Union valdôtaine progressiste: 2 conseillers

Maria Celeste Perruchon v.ve Chanoux
Ettore Marcoz

P L I

Parti libéral: 1 conseiller

Ennio Pedrini

M S I

Mouvement social italien: 1 conseiller

Giovambattista Parisi

P S D I

Parti socialiste démocrate italien: 1 conseiller

Giorgio Jorrioz

R V

Rassemblement valdôtain: 1 conseiller

Maria Ida Viglino

INDÉPENDANT

Indépendant: 1 conseiller

Eraldo Manganone

Les 7 Commissions Permanentes

Ce qu'elles sont

Le rôle des commissions permanentes du Conseil est d'exprimer à l'assemblée régionale leur avis sur tout projet de loi, règlement ou affaire d'ordre général ressortissant au Conseil.

Le règlement intérieur du Conseil a institué sept commissions permanentes qui ont compétence référendaire et consultative sur les matières suivantes: affaires générales, finances, planification et urbanisme; agriculture; industrie et commerce; travaux publics; instruction publique; santé et assistance sociale; tourisme, antiquités et beaux-arts.

Au début de chaque législature et lors de la formation d'une nouvelle majorité parlementaire, les commissions sont renouvelées afin que leur composition reflète les formations de majorité et de minorité présentes au Conseil.

Chaque commission est élue par le Conseil: elle se compose de sept conseillers, y compris l'assesseur compétent, dont 3 désignés par les groupes de la minorité.

Ce qu'elles font

Aucun projet de loi ne peut être examiné par le Conseil sans l'avis préalable de la commission ou des commissions compétentes.

Ceci prouve l'importance du travail confié par le règlement du Conseil aux commissions permanentes.

Convoquées par leurs présidents, les commissions examinent les projets de loi, les règlements et toute autre affaire dont le Conseil régional est saisi: elles transmettent ensuite au Président du Conseil un avis écrit dans les trois mois à compter du reçu de la demande d'avis. Ce délai est limité à quinze jours pour les projets de loi ou les propositions qui présentent un caractère d'urgence.

Si, à l'échéance de ces délais, les commissions n'ont pas exprimé leur avis, le Président du Conseil insère d'office l'objet à l'ordre du jour de la première séance du Conseil convoquée après la date d'échéance des délais prescrits.

Les commissions ont la faculté de demander au Président de la Junte et aux Assesseurs des renseignements et la documentation nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. Elles peuvent également nommer des experts sur les affaires ressortissant à leur compétence.

Par qui elles sont formées

Affaires générales, finances, planification et urbanisme:
Président: Mme Bianco-Siggia
Vice-président: M. Di Stasi
Secrétaire: M. Andrione
Membres: MM. Albaney, Chanoux Perruchon, Bordon, Caveri

Agriculture:
Président: M. Maquignaz
Vice-président: M. Crétier
Secrétaire: M. Fosson
Membres: MM. Lustrissy, Tripodi, Chabod, Jorrioz

Industrie et Commerce:
Président: M. Tonino
Vice-président: M. Chanu
Secrétaire: M. Fosson
Membres: MM. Manganoni, Marcoz, Parisi, Ramera

Travaux Publics:
Président: M. Manganoni
Vice-président: M. Maquignaz
Secrétaire: M. Blanc
Membres: MM. Monami, Pollicini, Borbey, Manganone

Instruction Publique:
Président: M. Di Stasi
Vice-président: M. Chincheré
Secrétaire: Mlle Viglino
Membres: MM. Lanivi, Tonino, Andrione, Bondaz

Santé et Assistance Sociale:
Président: Mme Chanoux-Perruchon
Vice-président: M. Tripodi
Secrétaire: M. Ramera
Membres: MM. Benzo, Bianco-Siggia, Mappelli, Parisi

Tourisme, Antiquités et Beaux-Arts:
Président: M. Chanu
Vice-président: M. Crétier
Secrétaire: M. Mappelli
Membres: MM. Chincheré, Milanesio, Pedrini, Viglino.

Les groupes du Conseil et leurs chefs

Les groupes du Conseil	Les chefs de groupe
1 - Démocrates Populaires	M. Chanu
2 - Parti Communiste Italien	M. Monami
3 - Démocratie Chrétienne	M. Bordon
4 - Union Valdôtaine	M. Andrione
5 - Parti Socialiste Italien	M. Milanesio
6 - Union Valdôtaine Progressiste	M. Marcoz
7 - Parti Libéral Italien	M. Pedrini
8 - Mouvement Social Italien	M. Parisi
9 - Parti Socialiste Démocrate Italien	M. Jorrioz
10 - Rassemblement Valdôtain	Mlle Viglino

Un travail difficile

Aussitôt élu, M. Dolchi a notamment déclaré:

« La tâche qui m'est confiée est lourde: aussi n'est-il pas inutile de dire que le Président et le Bureau (comprenant également la minorité) que vous êtes appelés à élire seront en mesure de représenter dignement le Conseil et d'en assurer le fonctionnement démocratique et efficace à la condition de pouvoir compter sur votre collaboration et sur votre volonté de réhausser la valeur de l'assemblée élective, du parlement de la Vallée d'Aoste.

« A maintes reprises, lorsque j'étais conseiller, j'avais demandé que l'on attribue a l'Assemblée l'importance et le prestige qui lui sont dûs; que l'on donne aux conseillers et aux groupes politiques du Conseil la possibilité de s'acquitter convenablement du mandat délégué par le corps électoral.

« En assumant la charge de la Présidence, je m'engage d'une part à m'efforcer d'être le Président impartial de tous les conseillers, dans la recherche d'une participation active, et d'autre part à ne jamais abandonner ces principes et à multiplier les initiatives afin que le Conseil, les groupes et les commissions permanentes aient la faculté de se livrer à un travail profitable, indispensable pour une action politique, administrative et législative dans l'intérêt primordial de la Vallée d'Aoste antifasciste, autonomiste et démocratique.

« Nous sommes conscients - et je suis certain d'interpréter correctement la pensée de tous les conseillers - de la valeur irremplaçable des institutions électives sanctionnées par la Constitution républicaine et par le Statut spécial valdôtain.

« Aussi, faut-il ranimer l'activité de l'assemblée, en exalter la valeur démocratique et encourager la participation populaire: ce sont là autant d'éléments fondamentaux qui animeront l'action de la présidence tout comme celle du Conseil régional.

« Dans cet esprit j'estime que l'Assemblée régionale doit également être l'interprète fidèle des traditions de la Communauté valdôtaine: aussi, devra-t-elle oeuvrer avec ténacité pour la défense de nos prérogatives autonomistes, linguistiques et culturelles ».

NOUVELLES DE LA RÉGION AUTONOME DE LA VALLÉE D'AOSTE

N° 240/39/73/1
Novembre 1973

Cette page a été rédigée par
Pier Giorgio Vivoli
directeur du Service de Presse de l'Administration Régionale de la Vallée d'Aoste

A TRAVERS LA VALLEE

(Suite de la page 1)

I PARTIE: Le printemps en altitude — Réveil des premiers insectes — Mue spectaculaire du lagopède des Alpes (ou perdrix des neiges) — Le grand corbeau — Parades nuptiales et combats des tétras lyres — Grands tétras — Jeux des marmottes — La bartavelle des Alpes — Le merle à plastron — Les grives — La mésange boréale — Naissance et éclosions (chevreuil, pitpit, gélinotte, bécasse, renardeaux, petits coqs de bruyère, pic épeiche, écureuil, etc.) — Ponte de la perdrix bartavelle — Jeux des jeunes chamois — L'aigle royal en chasse — Bouquetin nouveau-né.

II PARTIE: Le bouquetin dans les Alpes — Eclosion d'euphydrias cynthia — L'apollo parnassius — La vipère aspic — L'hermine des Alpes — Vie de l'aigle royal — Les aiglons à l'aire, l'apport des proies par les adultes — Le départ des aiglons et le dépeçage des marmottes — Le tichodrome et son nid — Premières chasses des aiglons — Une famille de renards — Le brame du cerf — Le temps des amours chez les chamois — La mue du lièvre variable — Le lagopède redevient blanc.

La présentation de ce magnifique documentaire dans notre ville est due principalement à l'initiative de la Section valdôtaine de l'Association internationale des journalistes de langue française, que nous tenons à féliciter et à remercier ainsi que M. Bille.

LES FUNERAILLES DES DEUX JEUNES GENS MORTS TRAGIQUEMENT A MORGEX

CHEZALLET - Dimanche 4 novembre, à 3 heures de l'après-midi, avec la participation de toute la paroisse de Chezallet et de plusieurs habitants des paroisses anvironnantes, ont eu lieu les obsèques des deux jeunes hommes morts tragiquement dans un accident de la route, entre Morgex et Pré-Saint-Didier, pendant la nuit de la Toussaint.

Il s'agit de Mr. Foudon David, âgé de 22 ans, inscrit à notre Section, et de son ami Pieroni Mauro de 18 ans, qui habitaient à la Villa des Fleurs.

Aux parents des deux pauvres jeunes, nos condoléances les plus émues de la Section de Chezallet et de l'Union Valdôtaine.

FORMATION DE LA PRO-LOCO DE VERRAYES ET CELEBRATION DE LA FETE PATRONALE

VERRAYES - Au cours de la deuxième quinzaine d'octobre, s'est constituée la Pro-Loco de Verrayes, qui a adopté le nom «Les Amis de Verrayes» et qui est formée comme suit: PRESIDENT, Renzo Meynet; VICE-PRESIDENTS, Laurent Pellissier et M. le curé Perron; SECRETAIRE volontaire, Gianni Ponsetti; TRESORIER, Julien Aguettaz; MEMBRES, Elio Foudon, Aldo Lombard, Mario Chatrian, Anne-Marie Mathamel, Elvire Cavorsin, Pierre Foudon, Lydie Martinet, Yves Grivon, Lucien Perosino, Georges Lombard, Marc Lillaz.

Pour le 11 novembre, fête de Saint-Martin, patron de la paroisse, la Pro-Loco organisa une course champêtre qui eut un grand succès: 120 concurrents, de tous les âges, dans une commune de 1300 habitants environ. Le plus âgé des concurrents était une femme de 87 ans (nous disons bien quatre-vingt-sept), Mme Prospérine Meynet; le plus jeune, un enfant de trois ans, Bruno Philippot.

Division des concurrents en 6 catégories, avec le même parcours pour tout le monde: un anneau de 1 km. 200, parcouru d'une à trois fois, selon la longueur des jambes, les conditions des artères... et la considération pour le sexe improprement défini «faible». Femmes et enfants, 1 fois; hommes et garçons, 2 fois; cat. de 16 à 35 ans, 3 fois.

Faute d'espace, nous ne pouvons citer que les noms des premiers de chaque catégorie.

CAT. au dessous de six ans - 1. Charles Baloir.

CAT. entre 6 et 11 - 1. Claude Foudon; 2. Aldo Baloir; 3. Bruno Engaz.

CAT. de 11 à 16 - 1. Claude Lillaz; 2. Jules Culat; 3. Flavien Mathamel.

CAT. de 16 à 35 - 1. Claude Rey; 2. Gildo Lillaz; 3. Renzo Meynet.

CAT. au dessus de 35 - 1. Paul Chapellu; 2. Yves Grivon; 3. Serge Meynet.

CAT. femmes - 1. Rosine Pétey; 2. Marise Philippot; 3. Diomire Pasquettaz.

Dans la soirée eut lieu une grande réunion populaire, au cours de laquelle furent exposés les buts de la Pro-Loco et qui se termina par des réjouissances rehaussées par la participation des «Frustapots» de Verrayes, des «Compagnons de la chanson» de Pont-Saint-Martin, et des accordéonistes Rossella de Saint-Vincent et Lillaz de Verrayes.

ACCIDENT MORTEL A VILLENEUVE

VILLENEUVE - Le 3 novembre, un entrepreneur d'Introd, M. Marin Chevrère, âgé de 41 ans, est mort des suites d'un accident de voiture survenu au village de Champlong.

A la suite d'une marche arrière effectuée sur la place du village, sa voiture est allée finir au fond d'un ravin. Blessé gravement à la tête, l'infortuné fut transporté à l'hôpital d'Aoste où il expira quelques heures plus tard sans avoir repris connaissance, tandis qu'une autre personne qui se trouvait également sur la voiture, M. Léonard Cossard, 72 ans, s'en tirait heureusement avec quelques légères blessures guérissables en peu de jours.

M. Chevrère laisse son épouse et trois fils.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille si cruellement éprouvée.

IL Y A POPULARITE'

... ET POPULARITE'

(Suite de la page 1)

Ces résultats doivent nous encourager à poursuivre le combat, non seulement dans ce domaine mais dans d'autres aussi... sans négliger bien entendu d'informer le public et de le rendre sensible à certains problèmes incompris, mais sans craindre non plus une éventuelle première vague d'impopularité, sans attendre, pour agir, d'être compris de tout le monde.

De nos jours l'on parle beaucoup de «sensibilisation» de l'opinion publique, mais l'on est enclin à oublier le rôle, la fonction irremplaçable d'une administration COURAGEUSE dans la formation de l'opinion publique.

La popularité acquise au détriment de l'intérêt public ne nous tente pas: nous la condamnons et la méprisons.

VALDO

SOUSCRIPTION POUR L'IMPRIMERIE DE L'UV

Machet Enzio - Chambave	4.000
N. N.	10.000
C. L. - Valtournanche	5.000
Follien Joseph - Aoste	3.000
N. N.	5.000
Camos P. M. - Saint Vincent	10.000
N. N. - Avise	5.000
N. N. - Saint Christophe	4.000
C. R. - Villeneuve	10.000
N. N. - Fénis	20.000
Baudin Rémy- Champorcher	30.000
Section de Verrayes	20.000
Pittet Jules - Aoste	5.000
N. N. - Aoste	100.000
Farcoz Damien - Gignod	1.000
Jovial Arold - Gignod	1.000
Rollandin Georges - Gignod	3.000
Coquillard Maurelio - Aoste	1.000
Viglino Firmin - Gignod	2.000
Cerise François - Gignod	1.000
Rollandin Joseph - Gignod	1.000
N. N. - Aoste	10.000
N. N. - Aoste	10.000
Impérial Ange - Gignod	1.000
T. L. - Aoste	6.500
Pellissier Arsène - Aoste	5.000
Clusaz Robert - Arvier	10.000
Luboz Nicolas - Arvier	10.000
Section de Sarre	21.000
D. G. - Saint Pierre	4.000
Proment Attilius - Aoste	3.000
Perrier Aldo - Charvensod	10.000
Bianquin Jean - Charvensod	1.000
Munier Emile - Charvensod	1.500
Comé Joseph - Charvensod	1.000
Savioz Elviro - Charvensod	5.000
Bianquin Guillaume - Charvensod	1.000
Bianquin Renzo - Charvensod	1.000
Anselmet Maurice - Charvensod	1.000
Bollon Maurice - Charvensod	2.500

REMERCIEMENT

Les familles Chevrère et Gavazzi très touchées par les témoignages nombreux et sincères reçus à l'occasion du décès tragique de

MARINO

et dans l'impossibilité de répondre à chacun personnellement, prient tous ses amis et connaissances de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

Chevrère et Gavazzi

PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS

Rédaction Administration et Publicité

au SIEGE de

L'UNION - VALDOTAINE

29, rue Festaz - Tél. 41120 - 11100 Aoste

ABONNEMENTS

Ordinaire L. 1 000 - (semestre L. 600)

Etranger L. 2.000 - Soutien L. 5.000

C.C. N° 2/ 40412

DIR. RESP. EMILE PROMENT

Enreg. Tribunal d'Aoste N° 2 du 24-5-1954

Imprimé par L'UNION - VALDOTAINE

29, rue Festaz - 11100 AOSTE